

S.C.I. AT I MMO
Société Civile au capital de 1000 Euros
Siège social :
Le Victoria
47 Boulevard Marinoni
06310 BEAULIEU SUR MER
RCS : 503 369 423

**PROCES-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
EXTRAORDINAIRE DU 10 FÉVRIER 2025**

L'an Deux Mil Vingt Cinq, le Dix Février

A seize heures

Les associés de la société « AT IMMO », Société Civile Immobilière au capital de 1000€, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, à l'adresse 31 rue Edouard Scoffier 06300 Nice, domicile du gérant de la société, sur convocation du gérant.

Sont présents :

Madame Bosman Ciska, propriétaire de 10 parts sociales,
Monsieur Rossy Eric, propriétaire de 10 parts sociales,
Monsieur Rossy Adrien, propriétaire de 40 parts sociales,
Monsieur Rossy Tristan, propriétaire de 40 parts sociales.

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des 100 parts sociales composant le capital social de la Société.

L'Assemblée est donc déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Madame Bosman Ciska, gérant de la société « AT IMMO ».

Le président dépose sur le bureau les documents suivants :

- Le rapport de la gérance
- Les statuts de la société
- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée

Conformément aux dispositions réglementaires, le texte des résolutions et le rapport de la gérance, ont été tenus au siège social à disposition des associés où ils ont pu en prendre connaissance ou copie.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Le président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Transfert du siège social de la société
- Modification corrélative des statuts
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

Puis le président donne lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Diverses observations sont échangées et personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée générale extraordinaire des associés décide de transférer le siège social de 47 Bd Marinoni Le Victoria 06310 Beaulieu sur mer à 31 Rue Edouard Scoffier, Le Soleau 1, 06300 Nice, et ce à compter de ce jour.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

Compte tenu de la résolution qui précède, l'Assemblée générale décide de modifier l'article 4 des statuts de la façon suivante :

Le siège social de la société est fixé à 31 Rue Edouard Scoffier, Le Soleau 1, 06300 Nice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour accomplir l'ensemble des formalités légales afférentes aux décisions adoptées ci-dessus.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par la gérance et les associés.

Mme Bosman Ciska

M. Rossy Eric

M. Rossy Adrien

M. Rossy Tristan

